

Revêtement polyuréthane de haute résistance



Définition

Revêtement polyuréthane durci par un isocyanate aliphatique. Très grande tenue extérieure.

Destination

Revêtement de finition de grande tenue extérieure pour structures métalliques, bois, béton et dérivés. Adapté aux ambiances marine, haute montagne et industrie chimique. Les supports adéquats sont le plâtre, les plaques de plâtre, les menuiseries bois, les panneaux de particules préalablement imprimés, le métal recouvert d'un primaire antirouille, le plastique et le polyester.

Propriétés

- Excellente tenue extérieure.
- Bonne souplesse.
- Résistance à l'eau douce, l'eau de mer et les produits chimiques moyennement concentrés.
- Appliqué en finition, protège les revêtements présentant une tenue moyenne aux U.V.
- Excellente résistance au skydrol.

Mise en œuvre

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1, et pour les sols, au DTU 59.3.

Préparation

- Sur sol béton, éliminer la laitance par sablage ou nettoyage chimique à l'acide, suivi d'un rinçage abondant.
- Sur mur crépi ou béton, éliminer les parties non adhérentes et les salissures afin d'obtenir un support bien cohérent.
- Sur fer, grenailler ou décaper par projection d'abrasif au degré DS 2.5 et protéger par une couche de primaire antirouille de type **DIPADUR PRIMAIRE**.
- Sur revêtement technique plastique ou polyester, procéder à un ponçage soigné. Pour les polyesters, s'assurer de l'absence de paraffine et contrôler l'adhérence et la compatibilité sur une surface témoin.

Application

- Bien mélanger la base et le durcisseur et s'assurer que le mélange est homogène en insistant sur les parois et le fond du bidon.
- Laisser mûrir le mélange 15 minutes.
- Durée de vie du mélange à 20°C : 6 heures.
- Appliquer en une ou deux couches.

Brosse et rouleau

- Diluer de 0 à 3 %.

Pistolet

- Diluer de 8 à 10 %.

Airless

- Diluer de 6 à 8 %.
- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.

Diluant

402.

Caractéristiques techniques

Aspect du film

Brillant.

Brillant spéculaire

Supérieur à 80 sous 60°.

Teintes

Toutes teintes.

Conditionnement

0,750 litre, 3,5 litres et 20 kg.

Liant

Résine polyuréthane aliphatique.

Densité

1,39 kg/dm³.

Séchage

(à 20°C, H.R. : 65 %)

- Hors poussières : 1 heure.
- Sec : 12 heures.
- Recouvrable : 12 à 24 heures.

Extrait sec

En poids : 71 %.
En volume : 55 %.

Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

Rendement

Suivant la porosité du support : de 6 à 8 m²/kg ou 8 à 11 m²/l pour 1 couche.

Caractéristiques réglementaires

Classification

AFNOR

NF T 36-005 - Famille I classe 6a1

Assurance

POLYBRON UV est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Hygiène et sécurité

Irritant. Facilement inflammable. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. - Ne pas fumer. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

Règlementation COV

Conforme à la directive COV 2004/42/CE :
Valeur limite UE pour ce produit (cat A/j) : 500 g/l.
Ce produit contient moins de 495 g/l de COV.

Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

CED : 080111.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35. Les données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.

reca
peintures

RECA S.A.S.
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50
www.reca.tm.fr
contact@reca.tm.fr